

Postulat Claude-Eric Dufour et consorts - Quel développement économique pour répondre au taux de chômage du canton ?

Texte déposé

Nous demandons au Conseil d'Etat de présenter les résultats d'une étude sur :

- les raisons du décalage entre le taux de chômage en Suisse et dans le canton de Vaud ;
- l'influence du développement économique sur le taux de chômage ;
- la définition du profil des chômeurs vaudois (âge, formation, origine, régions particulièrement touchées) ;
- le type d'entreprise qui répondrait au profil des chômeurs présents dans le canton.

Et de considérer ensuite les moyens de contribuer à favoriser l'implantation d'entreprises susceptibles d'engager ces travailleurs potentiels.

Développement

Chaque mois, chaque année, le taux de chômage est annoncé par les médias, mentionnant une situation favorable et enviable en comparaison internationale. Par contre, le taux de chômage présente une situation qui ne peut laisser indifférent en comparaison intercantonale.

Les chiffres les plus récents du SECO affichent une moyenne nationale de 2,8% de chômage, mais il est de 4,7% pour le canton de Vaud. Seul Genève est moins bien loti.

Cela ne correspond pas à ce à quoi on pourrait s'attendre en consultant les chiffres du développement économique des différentes régions du pays. L'arc lémanique fait des jaloux mais cette situation ne permet pas pour autant de faire diminuer le taux de chômage. Certains demandent une réflexion sur la maîtrise du développement, d'autres aspirent à la décroissance...

Ainsi, par une étude approfondie sur le sujet, nous pourrions prendre de justes décisions quant au développement souhaitable de notre beau canton.

Rolle, le 11 octobre 2011.

(Signé) *Claude-Eric Dufour et 24 cosignataires*

M. Claude-Eric Dufour : — Je ne souhaitais pas développer ce postulat, mais étant donné les réalités qui nous concernent aujourd'hui, je pense qu'il est juste de prendre la parole sur un sujet qui doit nous préoccuper, celui de l'augmentation du chômage, qui devient une nouvelle réalité pour notre canton. En effet, je me suis laissé interpeller récemment par le taux de chômage affiché par notre canton et par la Suisse — taux qui faisait des envieux au niveau international ; j'ai vu que, s'il faisait des envieux, il manifestait entre les cantons des différences, liées non pas à un dynamisme économique, mais à des réalités différentes et que je souhaite comprendre. Nous nous trouvons face à d'autres réalités, étant donné le franc fort et le contexte économique des entreprises. Si nous parlons aujourd'hui de Zyma et de Novartis, je m'interroge à propos du fait que nous parlons aussi de Kudelski et du Crédit suisse. Ces perspectives liées à des changements de politique d'entreprises de notre pays nous préoccupent. Il faut voir ce que cela représente à l'avenir.

Notre canton et certaines régions, dont celle de Nyon, affichent un dynamisme économique remarquable. Cela ne l'empêche pas d'avoir un taux de chômage plus élevé que d'autres régions de notre pays qui affichent un dynamisme moins marqué. C'est la raison du dépôt de ce postulat que je souhaite envoyer en commission pour que nous puissions affiner cette problématique afin de savoir s'il y a des possibilités d'intervenir pour cadrer des entreprises qui répondent mieux au profil des chômeurs que nous connaissons dans les régions dynamiques. C'est dans ce sens que je souhaite me préoccuper de cette situation et de cette évolution. Je n'aurais pas rédigé ce postulat de cette manière si j'avais connu la réalité et l'évolution de cette dernière semaine, mais je tiens à ce qu'on puisse en débattre en commission avant de le transmettre au Conseil d'Etat pour qu'il l'étudie et y apporte éventuellement quelques réponses facilitant la condition de ces chômeurs.

Le postulat, signé par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.